



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
**des Vallées de la Brayе
et de l'Anille**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200072692-20260527-20260504-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/06/2026

Délibération N°20260504

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept mai à 20 h 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Brayе et de l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Marolles-lès-Saint-Calais, en séance publique sous la Présidence de Madame LELONG Françoise.

Etaient Présents :

Date de convocation
19 mai 2026

Date d'affichage
19 mai 2026

Nombre de conseillers
En exercice 41
Présents 33
Votants 39

Mmes BESNIER Claire, BRIGANT Nicole, DAVEAU GAULARD Justine, DAVID Isabelle, DESILES Mélanie, DOLEUX Evelyne, DUBOIS Virginie, DUPONT Isabelle, JUMERT Annie, LANDEMAINE Alexandrine, LELONG Françoise, LEPENNETIER Aude, MERCIER Nadine, STERBA Éléonora, VALLOIS-PERNAS Martine,
MM. BERNARDET Denis, BRANJONNEAU Thierry, CARON Michel, FONTAINE Eric, GASCHET Alain, GAULTIER Philippe, GAUTHIER Renaud GILLET Danick, GRÉMILLON Patrick, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, MASSÉ Nicolas, MORIN Sébastien, NASLE Jérôme, NICOLAÏ Christophe, PIERRE Frantz, POTAGE Jean-Paul, **membres titulaires**, M. ISAMBERT Stéphane, **membre suppléant**.

Représentant de la commune de Cogners, M. LEROY Michel, Président de la délégation spéciale, participe sans voix délibérative.

Étaient excusés :

Mme BONNEFOY Béatrice donne pouvoir à M. FONTAINE Eric
Mme CHAUVEAU Pascale donne pouvoir à M. GAUTHIER Renaud
M. BOSNYAK Yvan donne pouvoir à M. LEDIEU Christophe
M. CORBIN Olivier donne pouvoir à Mme STERBA Éléonora
M. GERNOT Philippe donne pouvoir à Mme BRIGANT Nicole
M. RALUY Hugues donne pouvoir à M. GAULTIER Philippe
M. PARIS Hubert remplacé par son suppléant M. ISAMBERT Stéphane
Mme NADREAU Olivia
M. POTTIER Louis

Monsieur GAUTHIER Renaud est nommé secrétaire de séance.

**OBJET : COMMISSION DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
ELECTION DES MEMBRES**

Vu les articles L1414-2 et L1414-5, L. 2121-2, L5211-11 du code général des collectivités territoriales relatifs à la composition de la commission de délégation de service public,

Vu la délibération n°20260422 du 28 avril 2026 fixant les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de la commission d'appel d'offres et de la commission de délégation de service public,

La commission de délégation de service public est présidée par la présidente de la communauté ou son représentant. Le conseil communautaire doit élire cinq membres titulaires et suppléants en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Madame la Présidente fait part de la liste déposée :

Membres titulaires : MM BRANJONNEAU Thierry, CARON Michel, FONTAINE Eric, GRÉMILLON Patrick, NASLÉ Jérôme.

Membres suppléants : Mmes DUBOIS Virginie, VALLOIS-PERNAS Martine et MM GAULTIER Philippe, MORIN Sébastien, PIERRE Frantz

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DECIDE** de ne pas recourir au scrutin secret aux nominations,
- **ELIT à main levée et PROCLAME** les conseillers communautaires suivants, membres de la commission de délégation de service public,

Qualité	Civilité, Nom, Prénom
Président de la commission	Madame LELONG Françoise, Présidente de la communauté de communes
Membre titulaire	Monsieur BRANJONNEAU Thierry
Membre titulaire	Monsieur CARON Michel
Membre titulaire	Monsieur FONTAINE Eric
Membre titulaire	Monsieur GRÉMILLON Patrick
Membre titulaire	Monsieur NASLÉ Jérôme
Membre suppléant	Madame DUBOIS Virginie
Membre suppléant	Madame VALLOIS-PERNAS Martine
Membre suppléant	Monsieur GAULTIER Philippe
Membre suppléant	Monsieur MORIN Sébastien
Membre suppléant	Monsieur PIERRE Frantz

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 27 mai 2026

Le secrétaire de séance,

GAUTHIER Renaud



La Présidente,

Françoise LELONG



COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS